



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Marie-Guite Dufay
lancent la COP régionale Bourgogne -
Franche-Comté

Éditorial



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Je suis heureux de participer, aux côtés de Marie-Guite Dufay, au lancement de la COP de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Après les régions Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et La Réunion, c'est en effet au tour de la région Bourgogne-Franche-Comté de lancer une discussion stratégique pour décliner localement la planification écologique.

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre,



Marie-Guite Dufay

Présidente de la région
Bourgogne - Franche-Comté

*La région Bourgogne-Franche-Comté : territoire pionnier et accélérateur de la transition écologique
Région rurale et industrielle par excellence, la Bourgogne-Franche-Comté est engagée avec détermination dans la transition écologique.*

Elle en a fait au fil des années une priorité absolue et le moteur de son action et de ses politiques publiques au quotidien : écoconditionnalité des aides, budget vert, écolycées, convention citoyenne pour le climat et la biodiversité... la liste est longue.

Les crises climatiques, énergétiques et du vivant, qui affectent particulièrement notre territoire, nous obligent à accélérer le changement de trajectoire et à faire collectif. Pour cela, il importe d'embarquer le plus grand nombre et en premier lieu les territoires. L'efficacité de la transition écologique dépend d'abord de l'initiative locale.

C'est donc de façon naturelle et responsable en tant qu'autorité organisatrice de la planification en matière d'aménagement du territoire, chef de file de la transition énergétique et de la biodiversité et dans la lignée d'une dynamique existante, que j'ai souhaité m'associer étroitement et en continu, aux côtés de l'État, à ce chantier inédit de la territorialisation de la planification écologique que porte la COP régionale qui s'installe aujourd'hui.

*Soyons dans l'action et pas dans l'inaction. Soyons dans l'impulsion et pas dans la coercition. Soyons dans l'anticipation et pas dans la précipitation.
Soyons le territoire des résolutions et pas des oppositions !*

La Bourgogne-Franche-Comté : un territoire engagé pour la transition écologique



La Bourgogne-Franche-Comté, par sa situation géographique, son climat, sa ressource en eau n'est pas épargnée par les effets du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité. À ce jour, une augmentation de la température moyenne annuelle de 1,3°C a déjà été constatée entre 1959 et 2018. Sur les 20000 espèces inventoriées, plus de 1600 sont aujourd'hui menacées. Les épisodes de gelées tardives des vignes, de déficit hydrique et de fourrages pour l'élevage, le dépérissement conséquent des forêts ont fortement impacté la région ces dernières années. D'ailleurs, l'Insee classe la Bourgogne-Franche-Comté dans le peloton de tête des régions qui seront, dans les 3 prochaines décennies, les plus exposées l'été.

Face aux défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ainsi que de la préservation du vivant, au niveau régional, l'État et la Région œuvrent de manière concertée et coordonnée pour mettre en place les conditions d'une nécessaire transition écologique qui concilie développement des territoires, préservation des ressources et accompagnement social.

Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, les élus régionaux ont adopté, en juin 2020, des objectifs climat, air, énergie ambitieux dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires avec la ferme volonté de devenir une région à énergie positive en 2050. Ces objectifs visent notamment une division par deux des émissions de GES sur le territoire d'ici 2030, par au moins cinq d'ici 2050. La Région a également voté une déclaration d'urgence climatique en décembre 2021, qui a permis l'installation à la fois d'une convention citoyenne et d'un groupe régional

d'experts, chargés respectivement d'animer le débat citoyen et d'approfondir notre prévisibilité sur le climat et la biodiversité.

Enfin, la Bourgogne-Franche-Comté a été la première région de France pour l'utilisation du Fonds vert. Les projets soutenus financièrement par l'État ont permis :

- d'améliorer la performance environnementale des bâtiments et de l'éclairage public ;
- d'inciter le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;
- d'adapter le territoire au changement climatique contre les risques d'inondations et de feux de forêt ;
- de renaturer les espaces urbanisés et d'aménager des friches ;
- d'améliorer la qualité de vie en accompagnant la stratégie nationale biodiversité et le développement du covoiturage.

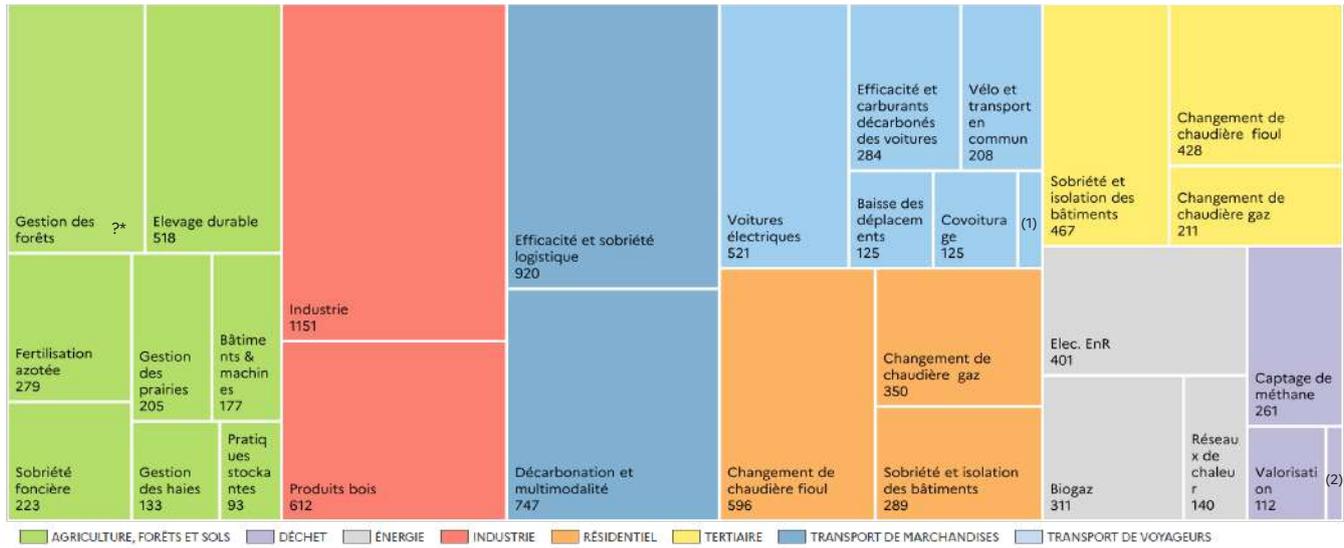
En l'espace d'un an, près de 500 projets ont été retenus pour un montant de 77 M€ d'aides aux collectivités, avec un effet levier de 20%. Le dynamisme a été au rendez-vous et souligne l'engagement important des collectivités.

Le climat et la biodiversité nous obligent. Nous devons et nous pouvons redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs et renforcer notre action collective. Cette nouvelle étape de planification écologique constitue une opportunité sans précédent pour renforcer la gouvernance régionale et la convergence des actions de l'État, du conseil régional et de l'ensemble des collectivités et acteurs de notre territoire.



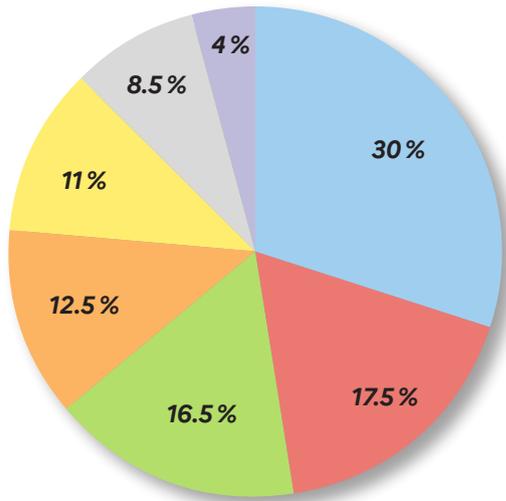
La région Bourgogne-Franche-Comté : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés

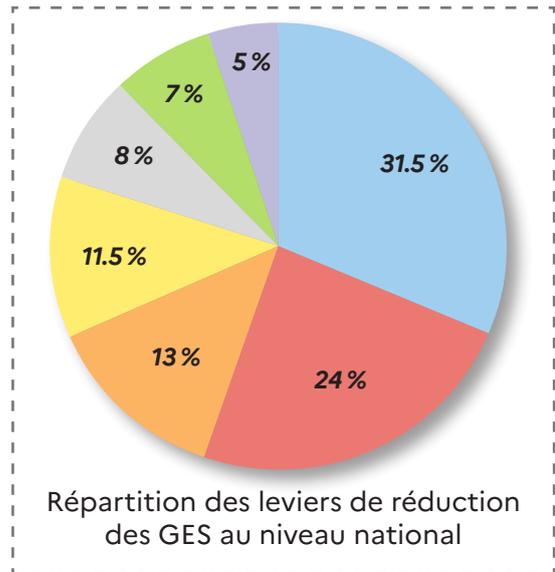


(1) Bus et cars décarbonés : 37 ktCO₂e. (2) Prévention des déchets: 24 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Environ **5%** de l'effort national pour la région Bourgogne-Franche-Comté



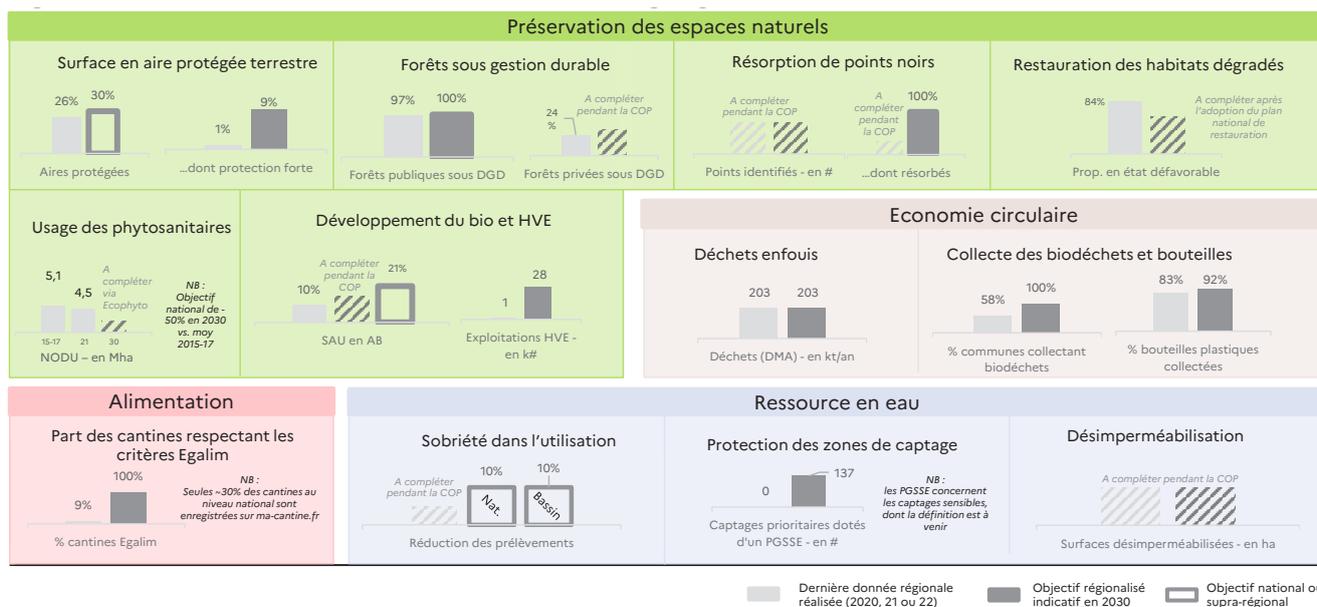
Répartition des leviers de réduction des GES en Bourgogne-Franche-Comté



Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



La région Bourgogne-Franche-Comté : panorama des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.

La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).

Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.





Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.



Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la

planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

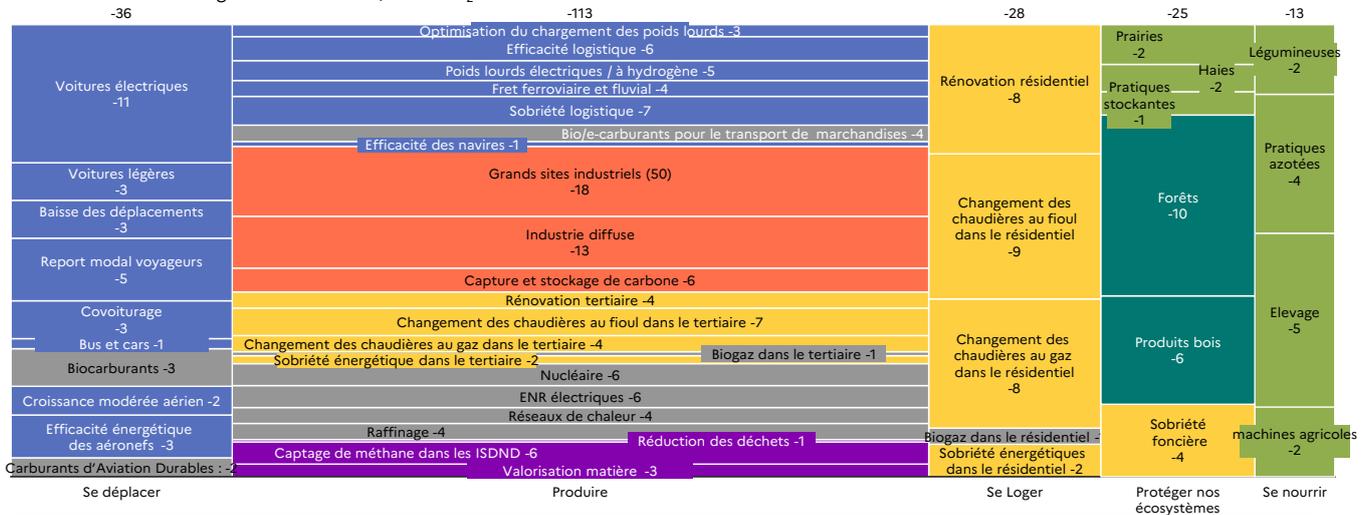


Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.

Un plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1 ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2 CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3 PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4 ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



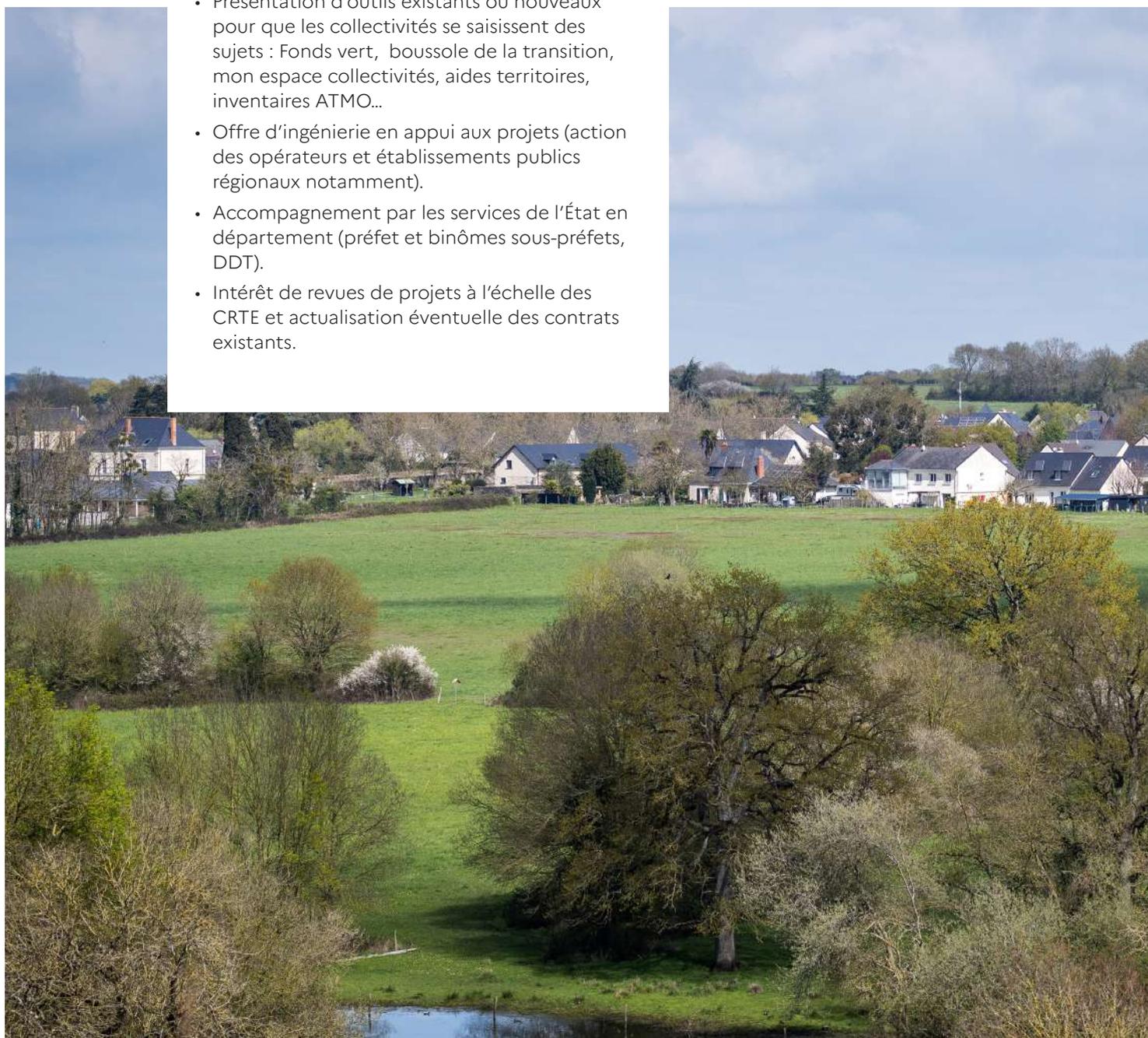
COP régionales

Un appui au déploiement



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales-BFC /Photos : Terra - AdobeStock



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*